



2022

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

Table des matières

1. LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	3
1.1. Le territoire desservi	3
1.2. La pré collecte	5
1.2.1. Les bacs roulants	5
1.2.2. Les points d'Apport Volontaires	6
1.2. LA COLLECTE EN PORTE A PORTE	7
1.2.1. La collecte des ordures ménagères	7
1.2.2. La collecte sélective.....	8
1.5. L'évolution des tonnages collectés (apport volontaire et en porte à porte)	11
1.6.1. LES DECHETS ACCEPTES.....	13
1.6.2. QUANTITES COLLECTEES SUR LES DECHETTERIES (en tonne)	13
1.6.3. ACCES DES ARTISANTS ET SERVICES MUNICIPAUX	14
1.7. Le traitement des déchets.....	15
1.7.1. Le quai de transfert	15
1.7.2. Le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles	15
1.7.3. Le tri et la valorisation des emballages ménagers recyclables.....	16
1.7.4. Le compostage des déchets verts	17
1.7.5. Le taux global de valorisation.....	17
1.8. La prévention des déchets	17
1.8.1. Indice de réductions des déchets par rapport à 2010.....	17
1.8.2. Description des actions économiques circulaires	18
1.9. Graphiques de synthèse	19
2. INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS.....	20
2.1. Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service.....	20
2.2. Le coût aidé du service public	20
2.3. Le financement du service public.....	21

1. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1. Le territoire desservi

Le périmètre regroupe l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération de Cambrai. La collectivité assure les compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés en régie avec prestations des services.

La Communauté d'Agglomération de Cambrai est une communauté d'agglomération du département du Nord. Elle se situe à la limite du Sud du département du Nord avec l'Aisne et la limite Ouest du département avec le Pas-De-Calais et l'arrondissement d'Arras. A l'Est, elle est limitée par la Communauté de Commune du Caudrésis et du Catésis et au Nord par les Communautés d'Agglomérations de la Porte du Hainaut et du Douaisis. Située au « carrefour de l'Europe », la Communauté d'Agglomération de Cambrai bénéficie d'un emplacement géographique très favorable. Le territoire se situe à proximité immédiate des autoroutes A2 « Paris-Bruxelles » et A26 « Calais-Reims », permettant un accès rapide aux grandes métropoles européennes.

Éléments clefs :

- Population : 81 739 habitants (INSEE 2018)
- 55 communes
- La commune principale représente environ 40% de la population

La Communauté d'Agglomération de Cambrai est une communauté d'agglomération peu peuplée du département mais l'une des plus étendue (358 km²). La densité de population est une des plus faibles des Communautés d'Agglomération du Département (197.8 hab./km²).

La Communauté d'Agglomération de Cambrai est une des plus rurales du département : un tiers de la population vit en milieu rural ; 48 communes de moins de 2 000 habitants. Une ruralité qui se reflète plus largement sur un tissu économique : un emploi agricole et artisanal, industries agroalimentaires, réseau dense de PME-PMI.

Limite administrative du territoire



Les prestataires sont les suivants :

NATURE DE LA PRESTATION	NOM DU PRESTATAIRE
COLLECTE DES OM, DES DECHETS VALORISABLES, DES DECHETS VERTS ET DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE ET APPORT VOLONTAIRE	SUEZ RV Nord Est
TRAITEMENT DES OM	Enfouissement : COVERED à NURLU Incinération : ECOVALOR à SAINT SAULVE
TRI DES DECHETS VALORISABLES	PAPREC (CENTRE DE TRI A HARNES)
COMPOSTAGE DES DECHETS VERTS	VEOLIA SEDE ENVIRONNEMENT à GRAINCOURT LES HAVRINCOURT

DECHETTERIES	NATURE DE LA PRESTATION	NOM DU PRESTATAIRE
CAMBRAI NEUVILLE ST REMY MARCOING IWUY BLECOURT THUN L'EVEQUE	HAUT DE QUAI (exploitation et transport)	SUEZ RV Nord Est En Régie pour Blécourt et Thun l'Evêque
	TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS / Enfouissement	SUEZ RV Nord Est à LEWARDE
	VALORISATION DES METAUX	Derichebourg à CAMBRAI
	ELIMINATION DES GRAVATS	Hainaut Recyclage à DENAIN
	VALORISATION DES DECHETS VERTS	Véolia Sede à GRAINCOURT LES HAVRINCOURT
	VALORISATION DU BOIS DE DEMOLITION	Suez RV Louches à LOURCHES
	VALORISATION DU CARTON	Véolia à SOMAIN
	ELIMINATION DES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES	Véolia Sotrenor à COURRIERES
ELIMINATION DE L'AMIANTE	Suez RV à HERSIN-COUPIGNY	

1.2. La pré collecte

La pré collecte est constituée de contenants fournis par la collectivité et des points d'apport volontaires mis en place sur le territoire par les services de la Communauté d'Agglomération.

1.2.1. Les bacs roulants

La Communauté d'Agglomération assure les missions de livraisons et de maintenance des bacs.

Un numéro de téléphone spécifique est mis en place par la société SUEZ afin de gérer les demandes d'interventions des usagers : nouvelles dotations, changement de capacités, bacs cassés, ...

- **5 376 bacs ont été livrés**
- **558 réparations de bacs ont été réalisées.**



1.2.2. Les points d'Apport Volontaires

Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'optimiser la collecte des immeubles et secteurs résidentielles, la Communauté, en partenariat avec les bailleurs, implante sur son territoire un mode de collecte en Apport Volontaire via des bornes enterrées.

Ces conteneurs enterrés, dont on ne voit que les dévidoirs, sont insérés dans une excavation creusée d'une capacité de 5 ou 3 m³. Ils sont amovibles et destinés au stockage des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers ou du verre.

Ce principe basé sur l'Apport Volontaire de proximité, allie à la fois esthétique, respect de l'environnement et responsabilité des habitants. Ce dispositif s'inscrit sur une politique globale de la CAC qui vise à améliorer chaque année les performances de la collecte sélective et la maîtrise des coûts de l'élimination des déchets ménagers. En effet, une collecte en Apport Volontaire est moins coûteuse qu'une collecte en porte à porte, c'est pourquoi la CAC souhaite développer ce mode de collecte auprès des bailleurs.



Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai est doté de points d'Apports Volontaires dont 19 contenant destinés à la collecte des ordures ménagères résiduelles, 77 destinés à la collecte des emballages ménagers recyclables et 107 destinés à la collecte du verre.

55 bornes pour les emballages recyclables et 25 bornes à verre supplémentaires ont été mises en place sur le territoire en 2022.

1.2. LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

1.2.1. La collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont tous les déchets autres que les déchets recyclables, les déchets verts et les encombrants. Leur collecte, en bacs ou en sacs selon le secteur, a lieu le même jour que celle des déchets recyclables.

COMMUNES	JOUR
ABANCOURT	MARDI
ANNEUX	MERCREDI
AUBENCHEUL AU BAC	MARDI
AWOINGT	JEUDI
BANTEUX	VENDREDI
BANTIGNY	MARDI
BANTOUZELLE	VENDREDI
BLECOURT	MARDI
BOURSIES	MERCREDI
CAGNONCLES	LUNDI
CAMBRAI	SELON SECTEURS
CANTAING SUR ESCAUT	MERCREDI
CAUROI	LUNDI
CREVECOEUR SUR L'ESCAUT	JEUDI
CUVILLERS	MARDI
DOIGNIES	MERCREDI
ESCAUDOEUVRES	LUNDI
ESNES	JEUDI
ESTRUN	MARDI
ESWARS	VENDREDI
FLESQUIERES	MERCREDI
FONTAINE NOTRE DAME	MERCREDI
FRESSIES	MARDI
GONNELIEU	VENDREDI
GOUZEACOURT	VENDREDI
HAYNECOURT	MARDI
HEM-LENGLET	MARDI

COMMUNES	JOUR
HONNECOURT	VENDREDI
IWUY	LUNDI
LESDAIN	JEUDI
LES RUES DES VIGNES	JEUDI
MARCOING	LUNDI
MASNIERES	VENDREDI
MOEUVRES	MERCREDI
NAVES	LUNDI
NEUVILLE SAINT REMY	MARDI
NIERGNIES	JEUDI
NOYELLES SUR ESCAUT	JEUDI
PAILLENCOURT	VENDREDI
PROVILLE	MERCREDI
RAILLENCOURT	MERCREDI
RAMILLIES	MARDI
RIBECOURT LA TOUR	LUNDI
RIEUX EN CAMBRESIS	LUNDI
RUMILLY	JEUDI
SAILLY LEZ CAMBRAI	MARDI
SANCOURT	MARDI
SERANVILLERS	JEUDI
THUN L'EVEQUE	MARDI
THUN SAINT MARTIN	VENDREDI
TILLOY LEZ CAMBRAI	MARDI
VILLERS EN CAUCHIES	LUNDI
VILLERS GUISLAIN	VENDREDI
VILLERS-PLOUICH	VENDREDI
WAMBAIX	JEUDI

1.2.2. La collecte sélective

Un engagement fort de la collectivité pour faire progresser le recyclage.

Il faudra attendre 2023 avant que toutes les communes françaises puissent recycler tous les emballages. La Communauté d'Agglomération de Cambrai, qui gère la collecte et le traitement des déchets sur le territoire, a fait partie des collectivités à mettre en œuvre l'extension des consignes de tri sur son territoire. Nous avons en effet décidé lors du Conseil Communautaire du 18 mars 2019 de nous engager dans ce projet aux côtés de Citeo (Eco-organisme issu de la fusion d'Eco-emballage et Ecofolio)

communauté d'agglomération de Cambrai

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

- 1** C'est un emballage ? Dans le bac de tri ! Attention : seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle
- 2** Inutile de le laver, il suffit de bien le vider
- 3** Déposez vos emballages en vrac dans le bac ou le sac jaune

EXEMPLES D'EMBALLAGES :

- EN PLASTIQUE**
Bouteilles, flacons, barquettes, sachets, poches, pots, boîtes, blisters et tous les films
- EN CARTON ET PAPIER**
Briques, Cartonnettes, Magazines, Emballages en carton
- EN MÉTAL**
Barquettes, Boîtes, Capsules, Bougies chauffe plat, Bouchons couronne, Bouchons, Colerettes, Couvertures, Dosettes café, Opercules, Plaquettes vides de médicaments, Tubes de crème, Emballages métal même les petits

NE PAS IMBROQUER LES DÉCHETS LES UNS DANS LES AUTRES

SAC NOIR DES ORDURES MÉNAGÈRES INTERDIT

VOTRE COLLECTIVITÉ S'ENGAGE AVEC CITEO POUR LE TRI ET LE RECYCLAGE
Un doute, une question sur le tri ?

03 27 72 40 00
dechetmenagers@agglo-cambrai.fr
www.agglo-cambrai.fr

#SUIVEZMOI sur consignesdetri.fr

CITEO

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les habitants de la Communauté d'Agglomération de Cambrai peuvent disposer tous leurs emballages sans exception dans le conteneur de tri : en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages plastique comme les pots, les barquettes, les films plastiques, ...

Seuls les emballages sont concernés : il ne faut pas disposer dans le bac de tri les objets comme les cintres, les jouets, ...

Les emballages en verre, eux, sont à disposer dans le conteneur à verre. Pas besoin de les laver, il suffit de bien les vider.

Au 1^{er} janvier 2021, 35 millions de français peuvent trier tous leurs emballages. La loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire (AGEC) adoptée le 10 février 2020 prévoit un déploiement de l'extension sur tout le territoire national d'ici au 31 décembre 2022.

Au 1^{er} janvier 2022, un nouveau marché de collecte a été mis en place, passant à une collecte tous les 15 jours pour les emballages recyclables et les bouteilles de verre.

1.3. LA COLLECTE DES DECHETS VEGETAUX

Une collecte de déchets végétaux est organisée sur le territoire, en porte à porte te en Apport Volontaire.



VÉGÉTAUX

Attention en 2022
 La période de ramassage des déchets verts s'étendra sur 30 semaines.
 Le ramassage en porte à porte ou la présence de bennes dans votre commune s'étendra de début avril à fin octobre.

EN PORTE À PORTE
 Du lundi 4 avril à vendredi 28 octobre 2022
 La collecte des déchets verts n'est pas assurée les jours fériés mais rattrapée le lendemain

AWOINGT mercredi	NEUVILLE-SAINT-RÉMY mercredi
CAMBRAI lundi ou mardi selon secteur	NIERGNIES lundi
ESCAUDŒUVRES jeudi	NOYELLES-SUR-ESCAUT vendredi
FONTAINE NOTRE DAME vendredi	PROVILLE mardi
IWUY mercredi	RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE jeudi
MASNIÈRES vendredi	TILLOY-LEZ-CAMBRAI mercredi

Utiliser des contenants spécifiques pour déchets verts et faciles à soulever, moins de 25 kg rempli !
 Vos bacs ne sont pas vidés mécaniquement mais par des agents de collecte.

EN APPORT VOLONTAIRE
 Du samedi 9 avril au samedi 29 octobre 2022
 Dans les communes ci-dessous, une benne est mise à la disposition des usagers pour l'évacuation de leurs déchets verts.
 Les bennes sont déposées le vendredi en cas de samedi férié
 Tous les 15 jours

les semaines impaires du 16 avril au 29 octobre	Les semaines paires du 9 avril au 22 octobre
ABANCOURT ANNEUX BOURSIES CANTAING-SUR-ESCAUT CUVILLERS DOIGNIES HAYNECOURT LES-RUES-DES-VIGNES MŒUVRES RIBÉCOURT-LA-TOUR SÉRANVILLERS-FORENVILLE VILLERS-GUISLAIN WAMBAIX	AUBENCHEUL-AU-BAC CAGNONCLES CAUROIR CRÈVECŒUR-SUR-L'ESCAUT ESNES FRESSIES HEM-LENGLET HONNECOURT-SUR-ESCAUT RUMILLY-EN-CAMBRÉSIS SAILLY-LEZ-CAMBRAI
FLESQUIÈRES 23 avril - 21 mai - 18 juin, 16 juillet, 13 août - 10 septembre - 8 octobre	

LE BON EXEMPLE

Les sacs en plastique, les bacs avec une ouverture rétrécie et les bacs réservés au tri ne seront pas collectés s'ils contiennent des déchets verts

100 litres maxi et - de 25 Kg

1 m maxi

- 1 Les branchages doivent être présentés liés en fagots longueur maximale 1 m
- 2 Ne pas lier les fagots avec du fil de fer, fil électrique, plastique ou scotch
- 3 Utiliser de la ficelle ordinaire ou du raphia, ils se compostent

Le constat de la CAC
 Les déchets verts représentent 72 Kg par habitants en 2021
 Ils sont en hausse de 33 % par rapport à l'année précédente

Idées pour RÉDUIRE
 Portez vos déchets verts en déchetterie. Pensez au broyage des branchages pour faire du paillage, au compostage et au mulching*
*Technique de tonte sans ramassage de l'herbe

LES INTERDITS
 La terre, le bois peint ou verni, les pots en terre, les souches d'arbres, les fagots supérieur à 0,5 m³ et de longueur supérieur à 1,50 m, les liens en plastique ou en métal entourant les fagots.
 DANS CE CAS LES BACS NE SERONT PAS COLLECTÉS



Pour la collecte en porte à porte, il est interdit d'utiliser le bac « tri sélectif » pour y mettre les déchets verts. Ces derniers doivent être collectés dans un contenant à deux poignées, pour un mettre un volume maximum de 100 litres et d'un poids inférieur à 25 kg.

Pour la collecte en apport volontaire, les habitants doivent se rendre à l'emplacement de la benne disposée dans leur commune respective.

Les déchets végétaux ne sont pas collectés les jours fériés. Les collectes sont reportées aux jours ouvrés suivants.

1.4. LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR APPEL TELEPHONIQUE

Les encombrants correspondent aux déchets qui par leur taille, leur poids ou encore leur volume ne peuvent être jetés avec les ordures ménagères.

Dans le cadre de l'organisation de la collecte et afin de maîtriser les coûts, mais aussi de valoriser le maximum de déchets dans le respect des dispositions européennes, nous nous sommes engagés à réaliser un tri de ces encombrants. Pour y parvenir, la collecte s'effectue sur rendez-vous et est réservée aux particuliers, les professionnels doivent se rendre en déchetterie.

Les demandes sont enregistrées au service de collecte de Suez Environnement afin d'organiser les tournées après avoir fixé un rendez-vous avec les usagers.



LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

CAPACITÉ : 2M³ PAR PASSAGE 2X PAR AN

Uniquement sur rendez-vous au : 03 58 24 00 00

Les demandes sont enregistrées et transmises au service collecte de Suez Environnement afin d'organiser les tournées ; un rendez-vous sera fixé avec l'utilisateur.

LES ENCOMBRANTS DEVRONT ÊTRE DÉPOSÉS DEVANT LES HABITATIONS :

- La veille à partir de 18h30
- le matin même du jour de l'enlèvement avant 6h

Ce service n'est pas disponible aux entreprises, artisans et commerçants.

LES ENCOMBRANTS DOIVENT ÊTRE TRIÉS

Liste des encombrants non autorisés sur : www.agglo-cambrai.fr

Les encombrants collectés, dont le volume est fixé à 2 m² par passage, deux fois par an, sont ensuite évacués par le biais des filières de récupération des déchetteries permettant ainsi leur valorisation.

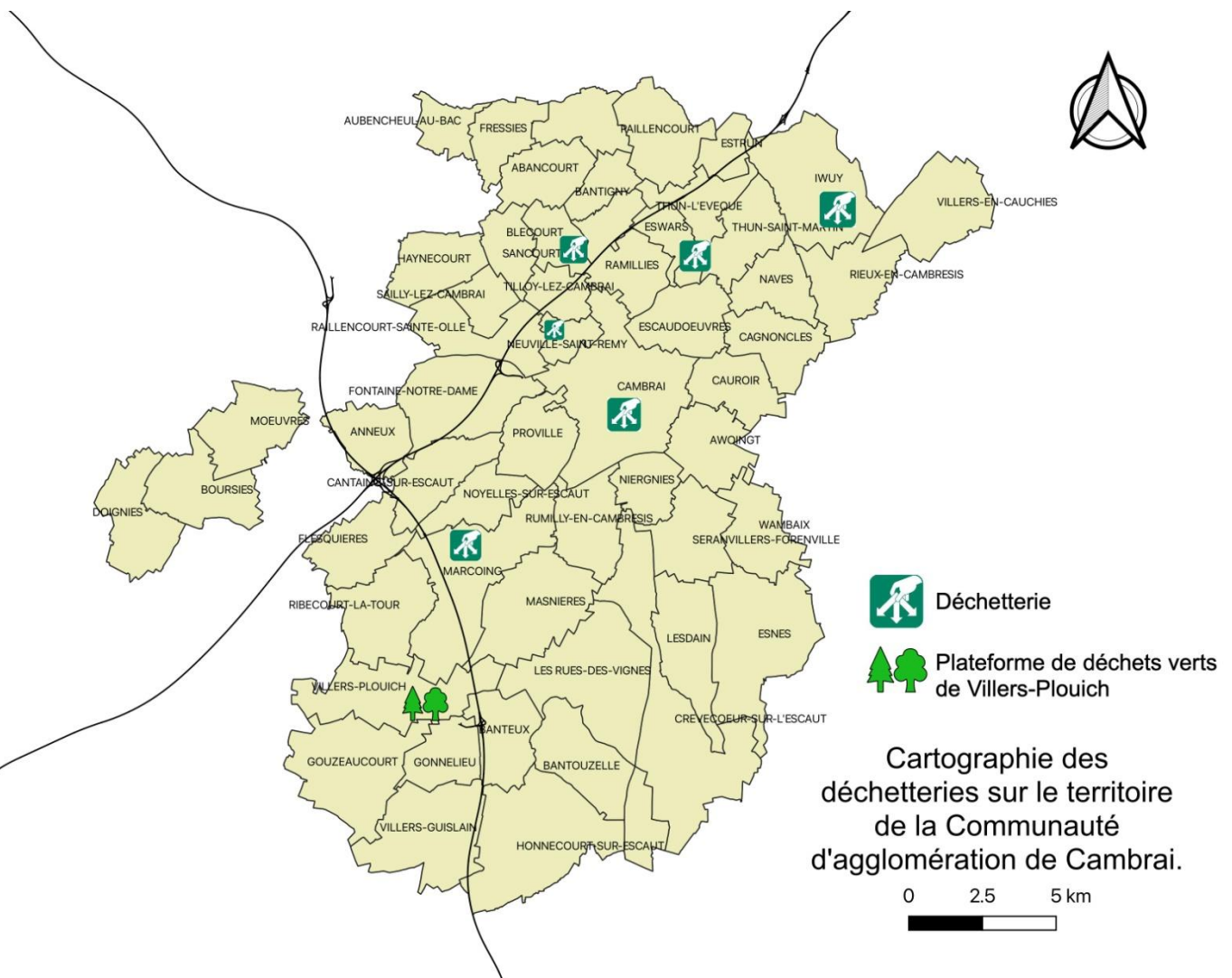
11 776 m³ d'encombrants ont été collectés cette année, à cela s'ajoute 658 m³ de dépôts sauvages des encombrants.



1.5. L'évolution des tonnages collectés (apport volontaire et en porte à porte)

CATEGORIE	TONNAGE	TOTAL EN TONNES	Quantité par habitant évolution 2021/2022
ORDURES MENAGERES Porte à Porte	20 645,03	Ordures ménagères 21 121,34	258,40 kg/hab - 23,31 kg
ORDURES MENAGERES Apport Volontaire	476,31		
EMBALLAGES MENAGERS Porte à porte	4 672,07	TRI EMBALLAGES MENAGERS 4 858,28	59,44 kg/hab -18,02 kg
EMBALLAGES MENAGERS Apport Volontaire	186,21		
VERRE Porte à Porte	2 826,36	VERRE 3 409,85	41,72 kg/hab -2,09 kg
VERRE Apport Volontaire	583,49		
Déchets verts Porte à Porte	3 122,96	DECHETS VERTS 3 859,64	47,22 kg/hab - 6,25 kg
Déchets verts Apport Volontaire	736,68		

1.6. Les déchetteries



6 déchetteries sont implantées sur le territoire de la Communauté situées sur les communes de Cambrai, Marcoing, Neuville-Saint-Rémy, Iwuy, Blécourt et Thun l'Évêque.

Les déchetteries ont des plages d'ouverture très larges et adaptées à l'attente des habitants. Elles sont ouvertes de manière alternées par groupe minimum de deux, sauf le dimanche où seule la déchetterie de Cambrai est ouverte de 9h à 12h. le dépôt de déchets s'organise en filières ; encombrants, végétaux, bois, gravats, pneus, huiles minérales, ... **Les ordures ménagères et les déchets fermentescibles y sont strictement interdits.**

Il existe également une plateforme de dépôt de déchets verts située à Villers-Plouich, réservée aux particuliers.

Deux points de collecte situés aux ateliers municipaux de Gonnellieu et Gouzeaucourt sont également proposés aux particuliers afin d'y disposer les déchets d'équipements électroniques et électriques, les déchets diffus spécifiques, les piles, les néons et les huiles.

1.6.1. LES DECHETS ACCEPTES

Une déchetterie est un espace aménagé, clos et gardé où les usagers peuvent venir déposer certains déchets non pris en charge par le service public de collecte en raison de leur nature, de leurs dimensions ou de leur volume. C'est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à une réglementation précise.

1.6.2. QUANTITES COLLECTEES SUR LES DECHETTERIES (en tonne)

	CAMBRAI	NEUVILLE ST-REMY	MARCOING	IWUY	BLECOURT	THUN L'EVEQUE	TOTAL	Evolution 2021/2022
Amiante	63.70	46.46	52.92	42.22	-	-	205.30	-1.12%
Bois	685.07	401.76	464.18	213.02	133.84	154.24	2 052.11	- 11.73 %
Déchets Verts¹	1647.12	787.70	1275.18	419.70	435.70	676.78	5 242.18	-23.03%
Villers-Plouich							260,00	-1.64%
Encombrants	2 634.60	1466.78	3373.61	812.68	399.46	749.21	9436.34	+4.73%
Ecomobilier	482.96	298.33	305.30	159.84	102.88	81.76	1431.07	+17,48%
Ferraille	115.74	93.33	95.16	43.98	30.39	38,28	416.88	-15.54%
Gravats	1930.90	1419.69	1549.22	1068.40	475.20	1126.99	7 570.40	-11.21%
Papier/Carton	191.29	106.13	109.13	45.02	30,82	45.76	528.15	-15.22%
Déchets ménagers spéciaux²	38.93	25.80	24.84	21.69	6.60	1.68	119.54	-15.19%
DASRI³	0,16	0,16	0,06	-	-	-	0,38	-15,55%
DEEE⁴	154.56	108.56	118.51	50.73	35.27	41.05	508.68	+8.86%
Pneus	15.19	9.88	15.34	-	-	-	40.41	-27.90%
Pneus Hors côtes	15.78	-	-	-	-	-	15,78	-38.74%

¹ Centre technique municipal inclus dans le tonnage de Cambrai

² Dépôts de Gouzeaucourt inclus dans le total

³ Déchets d'activités de soins à risques infectieux

⁴ Déchets d'équipements électriques et électroniques

1.6.3. ACCES DES ARTISANTS ET SERVICES MUNICIPAUX

Les apports des professionnels font l'objet d'une facturation qui tient compte du volume de déchets déposés. Ils doivent être munis d'une carte, délivrée par la CAC, leur permettant d'évacuer les déchets (encombrants, gravats, bois, déchets verts, cartons, ferrailles) dans l'une des six déchetteries. Ils reçoivent ensuite une facture trimestrielle correspondante à la quantité évacuée.

Le tarif appliqué est au m3, les prix ont été modifiés en avril 2022 pour passer un tarif unique de 30€ le m³ quel que soit le déchet hors carton, ferraille et pneus.

- Encombrants..... 30€
- Gravats..... 30€
- Bois..... 30€
- Déchets verts..... 30€
- Ferraille/ carton..... gratuit
- Pneus..... 5.00€ l'unité

Quantités réceptionnées des professionnels

Encombrants : 2 462 m3
Eco mobilier : 202,50 m3
Gravats : 564 m3
Bois : 550,5 m3
Déchets verts : 815 m3
Ferraille : 141 m3
Cartons : 876 m3

Total de 5 611 m3



Quantités réceptionnées des services municipaux (accès non payants)

Encombrants : 1 442 m3
Eco mobilier : 69 m3
Gravats : 75,5 m3
Bois : 111 m3
Déchets verts : 1 487 m3
Ferraille : 26 m3
Cartons : 84,5 m3
Amiante : 33 m3
DEEE : 11,5 m3
DMS : 17 m3

Total de 3 356,5 m3

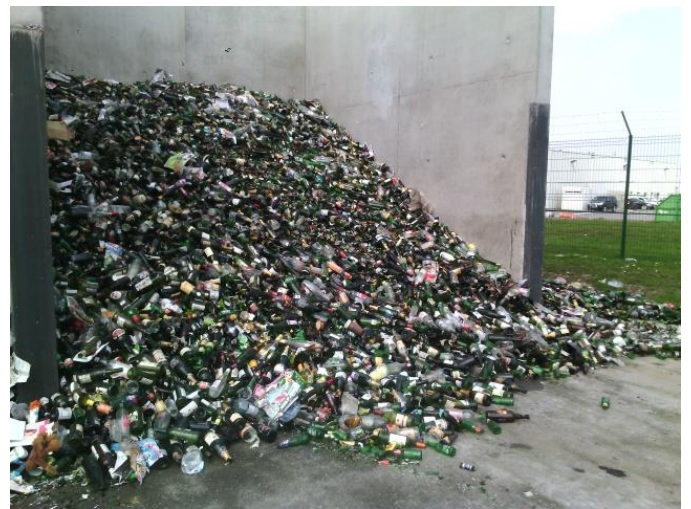


1.7. Le traitement des déchets

1.7.1. Le quai de transfert

Dans un souci d'optimisation économique des prestations de collectes et de bilan carbone, la Communauté d'Agglomération de Cambrai a mis en place un centre de transfert des déchets ménagers et assimilés issus de la collecte sur son territoire.

Ce quai de transfert est une installation qui permet d'assurer le stockage temporaire des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers et du verre en vue de leur rechargement dans des véhicules « gros » porteurs pour évacuer vers des lieux de traitement et de valorisation des différents flux.



1.7.2. Le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles

Le nouveau marché de traitement mis en œuvre à partir de 2022 prévoit une diversification des exutoires disponibles pour les Ordures ménagères Résiduelles : L'usine d'incinération située à Saint-Saulve et le Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) situé à Nurlu.

Le recours à l'usine d'incinération de Saint-Saulve permet ainsi de réduire l'effet lié à l'augmentation de la TGAP.

Le CSDU de Nurlu est installé sur un site de 19 ha et a une capacité de 72 000 tonnes par an. Il peut être exploité jusqu'en 2023. Tous les déchets ne sont pas acceptés sur ce site. Le sont :

- Les ordures ménagères et autres résidus urbains provenant de la collecte traditionnelle des ordures ménagères,
- Les déchets industriels banals (DIB) assimilable aux ordures ménagères,
- Les déchets non recyclables déposés dans les déchetteries,
- Les refus de tri, ...

Les déchets font l'objet d'un contrôle à l'entrée (radioactivité notamment) et d'une pesée, avec émission d'un bon de pesée unique. Ils sont ensuite compactés et enfouis dans des alvéoles séparées par des digues de terre. Lorsqu'une alvéole est remplie, elle est recouverte et revégétalisée.

Les lixiviats, c'est-à-dire, l'eau polluée constitué du jus provenant de la décomposition des déchets et de l'eau de pluie, sont collectés et traités sur place en station d'épuration.

Lors de leur décomposition, les déchets produisent du biogaz qui est capté par réseau de tuyaux pour être conduit jusqu'à une centrale où il sert à produire de l'électricité.

L'usine d'incinération située à Saint-Saulve possède **3 lignes** d'incinération pratiquement identiques (seule la chaudière de la ligne 1 diffère).

Les fours ont une capacité nominale de **5.5 t/h** de déchets. A la sortie de l'usine, les cheminées sont dotées de d'électrofiltres et d'unités de traitement des fumées. Le site est équipé de turboalternateurs permettant de valoriser la chaleur de combustion et de produire de l'électricité.

En 2022, 20 246 tonnes ont été traitées sur le Centre d'enfouissement de Nurlu ; 875 tonnes ont été valorisées par l'usine d'incinération de Saint-Saulve.

1.7.3. Le tri et la valorisation des emballages ménagers recyclables

Ces déchets sont transportés au centre de tri à Harnes, géré par la société PAPREC. Il s'agit là d'un second tri qui a vocation à éliminer les erreurs de tri des ménages et à valoriser les déchets par matériau (plastique, papier, ...)

Une fois triés et conditionnés en balles, les déchets sont stockés sur le centre de tri avant leur expédition vers les repreneurs en contrat avec la Communauté.

MATERIAUX		TONNAGES VALORISES 2022
Extensions des consignes de tri	Flux de développement (Pots/barquettes- plastiques transparants-pet foncé-opaque)	114,66
	PEPP (plastiques souples-PEHD)	101,62
	FILMS	18,38
PLASTIQUES (PET clair)		319,78
CARTONS-TETRA		1369,00
JOURNAUX-MAGAZINES		1171,70

ALUMINIUM	21,30
ACIER	130,90
VERRE VALORISE	3409,85
TOTAL	6657,19

REFUS	1243,64
--------------	---------

Le taux de refus, c'est-à-dire la part des déchets qui ne correspond pas aux consignes de tri (bacs à couvercle jaune) est de **27.02%**.

Ces derniers occasionnent une surcharge de travail au centre de tri et des blocages de marches. Ils ont également un coût élevé pour la collectivité : le déchet non conforme est réorienté en centre d'enfouissement où il va être traité.

Conformément au marché de tri des emballages, la CAC prend en charge l'ensemble des refus de tri, c'est-à-dire le coût de transport et l'enfouissement qui s'élèvent à 73 656.01€ ttc en 2022.

1.7.4. Le compostage des déchets verts

Les déchets verts en porte-à-porte sont acheminés par la société SITA vers la plateforme de compostage ARTOIS COMPOST de SEDE ENVIRONNEMENT à Graincourt Les Havrincourt (62).

Les déchets verts ont été compostés en mélange avec des boues de station d'épuration. Le compost produit est normalisé et valorisé en agriculture, dans un contexte local.

1.7.5. Le taux global de valorisation

La part des tonnages orientées vers une valorisation matière et énergétique (incluant les refus de tri du process) est de 49 %.

1.8. La prévention des déchets

1.8.1. Indice de réductions des déchets par rapport à 2010

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produit en 2010 correspond à 100. L'indice pour l'année concerné est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année de 2010.

L'indice de réduction des déchets est de 135. Il témoigne d'une croissance du tonnage des déchets collectés depuis 2010 s'expliquant par les fusions entre intercommunalités qui ont eu lieu depuis l'année de référence.

Si nous faisons le même exercice sur la base de l'année 2017 (première année après la configuration territoriale actuelle de la CAC), l'indice 2022 est de 97, démontrant une baisse de tonnage constatée.

L'année 2022 a connu une baisse des tonnages collectés en porte à porte: - 5530 tonnes de 2021 à 2022 se répartissant selon le flux suivant :

- - 1473 tonnes d'emballages recyclables
- - 1980 tonnes de déchets verts en porte à porte
- - 1 906 tonnes d'ordures ménagères résiduelles
- - 171 tonnes de verre

En 20217, le ratio de production de déchets était de 738 kg/habitant/an ; en 2022, il a été de 721 kg/habitant/an.

1.8.2. Description des actions économiques circulaires

1.8.2.1. L'incitation au compostage à domicile

Afin de diminuer la quantité collectée d'ordures ménagères, la Communauté d'Agglomération de Cambrai propose aux habitants de la CAC l'achat d'un composteur permettant de recycler leurs déchets organiques. Cette action a débuté en 2012.

Aujourd'hui, deux modèles sont proposés, les tarifs ont été revus à la baisse en février 2022 :

- 445 litres au prix de 20€ au lieu de 35€
- 620 litres au prix de 35€ au lieu de 50€
- Bio seau de 7 litres au prix de 1.50

445 litres

GAMME CARRÉE
 4 Côtés
 8 panneaux
 2 tiges à boucle tiges
 2 tiges à bout plat
 1 couvercle en deux parties avec verrou
 Dimension de l'ouverture totale : Ø 50 cm
4 trappes de sous tirage
 Dimensions de chaque trappe
 46 cm x 60, cm de hauteur



620 litres



GAMME HEXAGONALE
 6 côtés
 12 panneaux
 6 tiges à bout plat
 1 couvercle en deux parties
 1/3 solidarisée à la cuve par les tiges
 2/3 pour une grande ouverture munie d'un verrou
 Diamètre de l'ouverture : 87 cm

COMPOSTEURS VENDUS EN 2022		→	COMPOSTEURS VENDUS DEPUIS 2012	
Composteurs de 445 L. :	<u>145</u>		Composteurs de 445 L. :	<u>1 184</u>
Composteurs de 620 L. :	<u>97</u>	Composteurs de 620 L. :	<u>1 207</u>	
TOTAL	<u>242</u>	TOTAL	<u>2 391</u>	
<u>(21 composteurs avaient été vendus en 2021).</u>				

Un composteur permet (source Etude compostage individuel ADEME_ Région Nord Pas de Calais) de réduire 150 à 185 kg/an/habitant les déchets ménagers collectés.

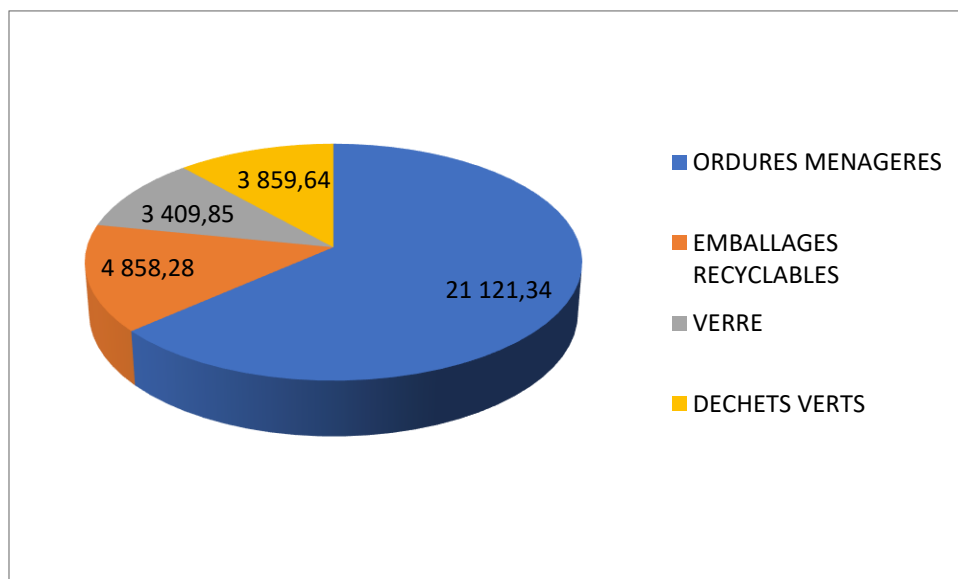
La mise en place de l'action de vente de composteurs depuis 2012 par la Communauté d'Agglomération de Cambrai a permis de réduire de 358.7 tonnes à 442.3 tonnes/an les déchets collectés.

1.8.2.2. La sensibilisation au tri et à la prévention

650 personnes ont été sensibilisées grâce à l'intervention de nos ambassadeur de tri au cours de l'année 2022.

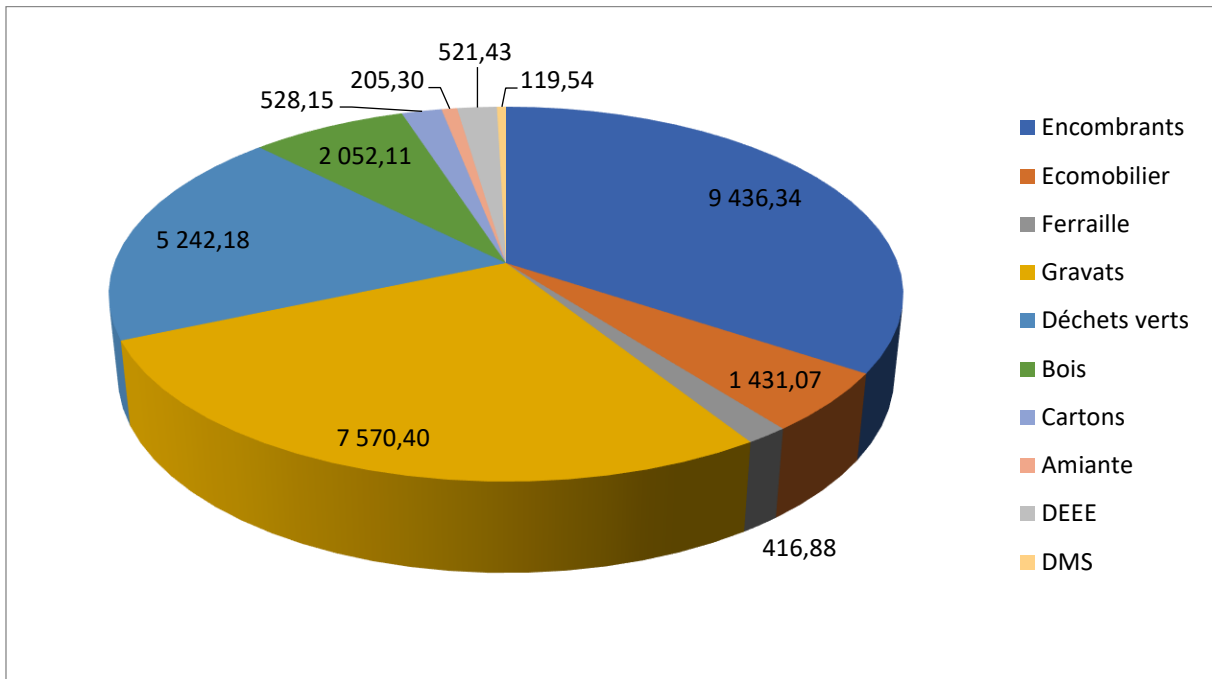
1.9. Graphiques de synthèse

Tonnages collectés et traités



33 249,11 tonnes de déchets ont été collectés en porte à porte en 2022 soit une baisse de 14,26% par rapport à 2021.

Tonnages Déchèteries



27 523,40 tonnes de déchets ont été collectés en déchèteries, soit une baisse de 7,48% par rapport à 2021.

2. INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

2.1. Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Dépenses de fonctionnement (€ TTC)	
Factures acquittées – Marchés de prestations de services collecte et traitement	12 233 888,02 €
Autres charges à caractère général	107 866,05 €
Charges de personnel	258 815,34 €
Amortissements	83 767,11 €
Autres	169,88 €
TOTAL	12 684 506,40 €

Dépenses d'investissement (€ TTC)	
Travaux déchetteries	107 644,78 €
Achat de bacs et de Points d'Apport volontaire	360 175,25
TOTAL	467 793,03

2.2. Le coût aidé du service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il représente l'ensemble des charges qui affectent le service, déduction faite des produits (vente de matériaux, d'énergie, soutien de sociétés agréées, aides diverses). Son unité est l'euro et l'euro par habitant.

Produits (€ TTC)	Revente des matériaux triés	858 262,37 €
	Déchetteries-déchets artisans	100 422,60 €
	Soutien éco-organismes	1 578 470,70 €
Charges affectant le service (€ TTC)		13 152 299,43 €
Coût aidé (€ TTC)		10 615 143,76 €
Coût aidé à l'habitant (€ TTC/habitant)		129,87 €

2.3. Le financement du service public

	€ TTC	€ TTC / habitant
Coût aidé du service public	10 615 143,76 €	129,87 €
Contribution des usagers		
TEOM	8 017 342 €	98,08 €
	2 597 801,76 €	- 31,78 €

Une subvention d'équilibre de 2 300 463 € issue du budget général de la collectivité a été affectée au budget annexe Déchets Ménagers.

Des recettes en hausse

La revente des matériaux, les recettes issues des professionnels utilisant les déchetteries ainsi que les soutiens issus des éco organismes ont sensiblement progressé : + 35% (+655 454 €).

Cette situation s'explique par une augmentation du coût des matières premières impliquant une hausse des produits relatifs à la revente des matériaux ainsi que par une hausse des tarifs affectés aux professionnels utilisant nos déchetteries.

Les produits issus de la TEOM ont augmenté de 4 % (+289 000 €).

Des charges d'investissement en hausse.

La mise en place du nouveau marché de collecte au 1^{er} janvier 2022 a eu comme incidences l'achat de points d'apports volontaires mise en place dans les communes de la Communauté d'Agglomération qui le souhaitaient. Par ailleurs, la réduction de la fréquence de collecte des emballages ménagers recyclables a demandé l'adaptation de bacs pour les usagers qui ont en fait la demande.

Des charges de fonctionnement en hausse.

Les charges Prestations de Services ont subi une hausse de 24% (+ 2 330 738 €) malgré la baisse du tonnage constatée ; la raison en étant l'exécution des nouveaux marchés publics nécessaires à la collecte et au traitement des déchets ménagers.

En 2022, chaque tonne de déchets ménagers collectée et envoyée au centre de stockage est soumise à une TGAP de 40€HT, alors qu'elle était de 30 €HT en 2021. Cela représente une augmentation de 128 663€ en 2022. Cette taxe adviendra à 65€ la tonne en 2025 (*loi n° 2018-1314 du 28 septembre 2018 de finances pour 2019*). La TGAP pour les encombrants en déchetterie était de 37€HT en 2021 et est passée à 45 €HT en 2021 soit une augmentation totale de 108 119.04€HT. La baisse de tonnage des encombrants a permis de réaliser une économie de 91 268,26 €.

La réduction du tonnage des Ordures ménagères Résiduelles et des Encombrants a compensé l'augmentation de la TGAP.

L'objectif du Gouvernement est d'alourdir le coût de traitement de ces déchets afin de faire changer les pratiques et comportements et de mettre en place le tri à la source.

Le recyclage, la prévention, la lutte contre le gaspillage, le compostage sont des moyens de se prémunir de cette augmentation.